

50. Questions concernant la sécurité alimentaire

A. L'aide alimentaire dans le contexte du règlement des conflits : Afghanistan et autres régions en crise

Débats initiaux

Délibérations du 4 avril 2002 (4507^e séance)

À sa 4507^e séance, le 4 avril 2002, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « L'aide alimentaire dans le contexte du règlement des conflits : Afghanistan et autres régions en crise ». Le Conseil a entendu un exposé de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM).

Dans son exposé, la Directrice exécutive a donné une vue d'ensemble de la situation de l'aide alimentaire dans le contexte des crises. Citant des exemples du monde entier, elle a décrit plusieurs manières pour l'aide alimentaire de contribuer au règlement des conflits en sauvant des vies; en agissant comme facteur stabilisant; ou en favorisant la relance à long terme. Même si la faim et la malnutrition persistaient et que parfois, il se produisait de graves pénuries alimentaires localisées, elle a noté que la communauté internationale avait atteint l'un des objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants : mettre un terme aux grandes famines. Elle a également soulevé la question de la sécurité du personnel humanitaire, et a fait part de sa déception quant au nombre infime de cas dans lesquels des auteurs d'actes de violence contre le personnel des Nations Unies avaient été traduits en justice¹.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont rendu hommage à la Directrice exécutive sortante du Programme alimentaire mondial, la première femme à avoir occupé ce poste, pour ses dix années de service, et ont souhaité la bienvenue à son successeur. Reconnaissant que le PAM fournissait une aide alimentaire à de nombreux pays dont le nom figurait sur les ordres du jour du Conseil, la plupart des intervenants ont estimé que la question de l'aide alimentaire était pertinente pour les travaux de celui-ci.

Plusieurs membres ont également évoqué les efforts déployés par le PAM pour définir des stratégies en matière d'aide alimentaire dans le contexte de la

prévention des conflits². À cet égard, le représentant de la France, dont le représentant de la République arabe syrienne s'est fait l'écho, a salué la « cartographie de la faim » réalisée par le PAM afin de mieux prévenir les crises³.

Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité pour les institutions humanitaires des Nations Unies d'améliorer la coordination et d'engager des ressources et du personnel au niveau local⁴. À cet égard, le représentant de la Fédération de Russie s'est dit convaincu que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan devrait jouer un rôle clef pour assurer cette coordination⁵.

Plusieurs intervenants ont souscrit à l'avis de la Directrice exécutive quant à la nécessité de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires des Nations Unies⁶. Le représentant du Royaume-Uni a estimé que le fait qu'il y ait 188 affaires non résolues d'assassinat d'agents humanitaires des Nations Unies était un scandale⁷.

Le représentant du Mexique a estimé que l'assistance humanitaire devait être apportée dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité des États, en conformité avec la Charte des Nations Unies⁸. Le représentant de la Fédération de Russie a lui aussi estimé que l'aide alimentaire ne devrait en aucune façon être utilisée

² Ibid., p. 6 et 7 (France); p. 8 (République arabe syrienne); et p. 10 et 11 (Norvège); S/PV.4507 (Resumption 1), p. 2 (Bulgarie); et p. 2 et 3 (Guinée).

³ S/PV.4507, p. 7 (France); et p. 8 (République arabe syrienne).

⁴ Ibid., p. 9 (Mexique); S/PV.4507 (Resumption 1), p. 2 (Bulgarie); p. 3 (Guinée); p. 4 (Maurice); et p. 7 (Cameroun).

⁵ S/PV.4507 (Resumption 1), p. 8.

⁶ S/PV.4507, p. 11 (Royaume-Uni); S/PV.4507 (Resumption 1), p. 3 (Guinée); et p. 4 et 5 (Maurice).

⁷ S/PV.4507, p. 12.

⁸ Ibid., p. 9.

¹ S/PV.4507, p. 2 à 6.

comme outil d'ingérence ou pour peser sur l'évolution des conflits⁹.

Le représentant du Royaume-Uni a averti qu'il fallait être très prudent s'agissant d'utiliser l'aide alimentaire en dehors de situations d'urgence extrême, car l'aide alimentaire dans les situations de conflit était une question extrêmement délicate et, si elle était mal utilisée, elle pouvait avoir un effet direct et immédiat sur la dynamique de la violence. Il a affirmé que des systèmes devaient être mis en place afin de réduire au minimum les détournements d'aide alimentaire, et que l'utilisation de l'aide alimentaire devait avoir une stratégie de sortie claire. Il a estimé, à l'instar du représentant de la Fédération de Russie, que le Conseil

⁹ S/PV.4507 (Resumption 1), p. 8.

de sécurité et le Conseil économique et social devaient s'employer à avoir une compréhension plus vaste et plus globale des questions ayant trait aux conflits et de la façon dont le système pouvait les traiter plus efficacement¹⁰.

Le représentant de la Bulgarie a insisté sur le fait que la communauté internationale devait intervenir à point nommé afin de mobiliser la prise de conscience et a estimé que le Conseil devait prendre les mesures appropriées, notamment des sanctions ciblées, lorsque l'accès aux personnes qui avaient besoin d'une aide humanitaire était refusé¹¹.

¹⁰ S/PV.4507, p. 11 et 12 (Royaume-Uni); S/PV.4507 (Resumption 1), p. 8 (Fédération de Russie).

¹¹ S/PV.4507 (Resumption 1), p. 2.

B. La crise alimentaire en Afrique, menace à la paix et à la sécurité

Débats initiaux

Délibérations du 3 décembre 2002 et du 7 avril 2003 (4652^e et 4736^e séances)

À ses 4652^e séance, le 3 décembre 2002, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « La crise alimentaire en Afrique, menace à la paix et à la sécurité » et a entendu un exposé de M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Bulgarie, du Cameroun, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Guinée, de l'Irlande, de Maurice, de Singapour, de la République arabe syrienne et du Royaume-Uni.

Le Directeur exécutif a déclaré que la difficulté pour le PAM était de faire face aux situations d'urgence de manière à améliorer les possibilités d'éducation des gens, leur santé, leur nutrition, leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et leurs possibilités de générer des ressources. Faisant référence aux causes de la famine en Afrique, il a évoqué les mauvaises conditions climatiques dans le Corne de l'Afrique, qui menaçaient près de 15 millions de personnes, ainsi que le VIH/sida en Afrique subsaharienne, qui avait fait 11 millions d'orphelins. Les troubles civils, le nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées, les mines terrestres, la question des organismes génétiquement modifiés et les questions se rapportant à la gouvernance et à la

politique économique venaient encore compliquer les choses. Il a affirmé que l'aide humanitaire devait bénéficier à court terme d'un financement plus solide et plus systématique, tandis qu'à long terme, il fallait que les économies s'ouvrent de manière considérable et que le rôle du marché soit renforcé. Le Directeur exécutif a indiqué que la priorité du PAM était de nourrir les populations pauvres victimes de la faim, tout en respectant les principes d'accessibilité, de responsabilité, de transparence et en appliquant une politique de tolérance zéro pour la bêtise ou pour son impuissance à travailler dans un pays donné. Pour donner un exemple du fait que le PAM pouvait de tenir à l'écart de toute considération politique, il a indiqué que le Programme était la seule présence internationale à disposer de bureaux en dehors de la capitale de la République de Corée. Pour conclure, le Directeur exécutif a fait observer qu'en Afrique, 40 à 50 millions d'enfants n'allaient pas à l'école, mais qu'il serait possible de les y attirer grâce à un programme d'alimentation scolaire. Il a souligné que l'éducation jouait un rôle essentiel dans la lutte contre le VIH/sida et était pour les enfants la seule occasion d'envisager d'autres modes de vie¹².

Après cet exposé, la plupart des intervenants se sont dits préoccupés par la gravité de la situation en

¹² S/PV.4652, p. 2 à 6.